

I. PREAMBULE

Les activités périscolaires à Villy-le-Bouveret, comprenant la restauration scolaire et le temps périscolaire, sont des services proposés par la commune de Villy-Le-Bouveret. La gestion de ces activités est déléguée à l'association de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL74).

Les informations ci-dessous détaillent les modalités de ces services. À chaque année ou à chaque nouvelle inscription, ce document doit être lu et accepté par les parents.

II. RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine de Villy-le-Bouveret accueille les enfants scolarisés à l'école de Villy le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

a. Horaires

La cantine est ouverte de 11H45 à 13H15.

Durant ces horaires, les accès à la cantine ainsi qu'à la cour de récréation sont réservés seulement aux enfants inscrits.

b. Menus

Les repas sont préparés et livrés par l'entreprise « Leztroy ».

Les menus sont préparés par un nutritionniste et affichés à l'école. Ils sont également disponibles sur le site de la mairie.

Si l'enfant est allergique ou intolérant à certains aliments, cette information doit être obligatoirement signalée sur la fiche sanitaire et faire l'objet d'un PAI.

Par conséquent, en cas de maladie chronique ou de traitement, les parents devront fournir impérativement l'ordonnance et le traitement **en main propre à la Directrice**. Les médicaments donnés par les enfants ne seront pas acceptés.

Aucun enfant ne sera autorisé à prendre seul des médicaments et ceux-ci seront conservés par le personnel jusqu'à ce que les parents les récupèrent.

c. Tarification

Le prix du repas pour l'année 2026-2027 est fixé selon la grille suivante :

QF< 900 €	901 €< QF< 1500€	1501 €< QF< 2000€	2001 €<QF< 2500€	2501 €<QF< 3000€	3001 €<QF< 3500€	3501 €<QF< 99999€ Et non renseigné	Adulte
5,50 €	6,20 €	6.20 €	7.00 €	7.30 €	7.60 €	8.00 €	8.00 €

*QF = Quotient Familial

Ce prix n'est qu'une participation au coût réel, l'autre partie est prise en charge par la commune.

Ce prix pourra être revu en cours d'année en fonction des prix d'achat et des frais de fonctionnement.

Pour les enfants suivant un PAI et qui amènent leur repas, le coût de participation aux frais de gestion est fixé à **1 €** par repas.

d. Encadrement

La gestion de la cantine et du temps méridien est assurée par des collaborateurs de la FOL74.

III. TEMPS PERISCOLAIRE

Le temps péri-scolaire accueille uniquement les enfants scolarisés à l'école de Villy-le-Bouveret. Les enfants seront récupérés à la sortie de l'école et gardés dans les locaux du centre de loisirs.

a. Horaires

Le temps péri-scolaire est ouverte le matin de 7h30 à 8h30 et l'après-midi de 16h30 à 18h30.

b. Tarification

Le prix du péri-scolaire pour l'année 2026-2027 est fixé selon la grille suivante :

QF< 900 €	901 €< QF< 1500€	1501 €< QF< 2000€	2001 €<QF< 2500€	2501 €<QF< 3000€	3001 €<QF< 3500€	3501 €<QF< 99999€ Et non renseigné
1.90 €	2.00 €	2.10 €	2.20 €	2.30 €	2.40 €	2.50 €

Toute demi-heure entamée sera facturée.

En cas de retard non prévenu ou abusif, une surfacturation de 10 € par demi-heure entamée sera appliquée.

c. Encadrement

L'organisation et la gestion du péri-scolaire sont assurées par des collaborateurs de la FOL74.

IV. Inscriptions journalières aux services : Cantine et/ou Temps péri-scolaire

L'inscription à la cantine scolaire ne sera effective que si le dossier d'admission complet et signé a été reçu par la FOL74 (cf. §X).

Les inscriptions journalières se font prioritairement sur internet via le portail parents. Exceptionnellement, les parents pourront inscrire leurs enfants par mail à la FOL74

Annulation Cantine et/ou Péri-scolaire

Une annulation d'inscription doit être faite soit sur le portail famille si encore disponible ou par mail à la FOL74 et ce au plus tard la veille du jour de présence de l'enfant.

En cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, retard) et **uniquement dans ce cas**, il sera possible de joindre la responsable.

Toute prestation (repas, péri-scolaire matin ou après-midi) non annulée la veille sur le portail ou par mail, ou le jour même avant 8h30 par SMS, sera automatiquement facturé aux parents.

Par ailleurs, si l'enfant n'est pas inscrit au périscolaire, ni au transport scolaire et que personne n'est présent pour le récupérer à la sortie de l'école, les enseignants emmèneront l'enfant au périscolaire sous la responsabilité de la FOL74. Le temps de présence sera alors facturée jusqu'à l'arrivée des parents.

V. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Pour le bon fonctionnement des activités et de la sécurité des enfants, il est indispensable de respecter les consignes des encadrants et de faire preuve de respect.

Pour cela, chaque année, les parents et les enfants doivent lire et signer la « Charte de bonne conduite » lors de l'adhésion.

Tout manquement à ces règles conduira dans un premier temps à des avertissements oraux puis écrits.

Si le comportement de l'enfant ne change pas, il sera convoqué avec ses parents et des sanctions disciplinaires pourront être décidées pouvant aller jusqu'à une interdiction d'inscription temporaire ou définitive.

VI. FACTURATION

Chaque début de mois, une facturation globale (cantine et périscolaire) vous est envoyée pour la présence de votre (vos) enfant(s) du mois écoulé.

Celle-ci est payable **uniquement par prélèvement automatique SEPA** à 10 jours de date de facture. Tous frais de rejet de prélèvement sera facturé à la famille.

En cas de refus ou retard de paiement **de plus de deux mois consécutifs**, l'accès aux réservations de l'ensemble des services proposés par l'association sera fermé jusqu'au paiement des dettes. Par conséquent, votre (vos) enfants ne pourra pas être accueilli aux activités périscolaires.

En cas de difficulté de paiement, il est fortement conseillé de prendre contact avec la Directrice afin de trouver des solutions en garantissant confidentialité et bienveillance.

VII. SANTE ET ACCIDENTS

En cas d'incidents bénins, les premiers soins seront donnés par le personnel encadrant sans pour autant être autorisé à donner un quelconque traitement (sauf cas d'un PAI).

En cas de maladies ou d'incidents, sans appel des secours, les parents sont avertis de façon à reprendre l'enfant.

En cas d'accident, le personnel encadrant pourra faire immédiatement appel aux secours.

En fonction de la gravité apparente ou supposée, le responsable préviendra les parents immédiatement de façon à venir le prendre en charge rapidement. Il peut être également fait appel aux services de secours (le 15). Selon les informations, l'enfant peut être amené à l'hôpital le plus proche par les pompiers ou l'ambulance.

Une déclaration d'accident sera effectuée sans délai.

Une assurance couvre les enfants confiés dans le cadre des différentes activités. Elle intervient dans la mesure où les fautes sont du fait de la responsabilité des bâtiments ou de l'encadrement.

Il appartient donc aux parents de **justifier d'une assurance responsabilité civile**, le jour de l'inscription ainsi que fournir une photocopie des vaccinations du carnet de santé de l'enfant.

VIII. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la FOL74.

La FOL74 s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers et à n'en faire aucune exploitation commerciale.

IX. CONTACTS

Les inscriptions journalières à la Cantine et au périscolaire se feront par le portail famille en priorité ou exceptionnellement par courriel à l'adresse mail de la FOL74

Pour tout autre besoin (inscription, réclamation, questions diverses, suggestions, etc.), les parents peuvent contacter l'association « FOL74 » soit :

- par prioritairement par courriel.
ou
- par courrier postal à l'adresse :

**FOL 74,
100, Chemin de l'école
74350 Villy-le-Bouveret**

X. ADMISSION

Les parents, selon le statut de l'enfant (s) devront fournir à Graines de Favis, **avant le 25 août 2025**, les informations suivantes :

Tous ces documents sont accessibles sur le site internet de la Mairie de Villy-le-Bouveret.

	Nouveaux enfants arrivant à l'école de Villy-Le Bouveret	Enfants déjà scolarisé à l'école de Villy-Le Bouveret
Frais de dossier et de gestion	- Pour pouvoir inscrire un ou plusieurs enfants à l'une des activités péri-scolaires, les parents devront s'acquitter des frais administratifs annuels de 25 € par activité et par famille. (prélevé sur la 1 ^{re} facturation).	
Inscription	La fiche de renseignement famille (PDF remplissable)	Une fiche de confirmation de mise à jour de l'inscription (PDF remplissable) <i>Les parents devront <u>vérifier et confirmer que les informations les concernant sont à jour sur les portails parents.</u></i>
Mise en place du prélèvement SEPA	- Fournir un RIB - Remplir et signer l'autorisation du prélèvement courant du mois de septembre	- Remplir et signer l'autorisation du prélèvement courant du mois de septembre
Informations de santé	Une fiche sanitaire par enfant (Cerfa 10008) (PDF remplissable) + photocopie des vaccinations du carnet de santé	Une fiche sanitaire par enfant (Cerfa 10008) (PDF remplissable) + photocopie des vaccinations du carnet de santé
Assurances	Assurance de responsabilité civile à jour (PDF ou photocopie)	
Charte de fonctionnement	La charte de bonne conduite lue et signée (PDF remplissable)	
Accès aux réservations	Les parents recevront un mail contenant l'adresse et le login pour se connecter au portail parents de 3D Ouest	Même code d'accès que l'année précédente au portail parents de 3D Ouest

Afin de réduire l'impact écologique des impressions, nous vous proposons de renvoyer le dossier complet **prioritairement** à l'adresse mail suivante : grainesdefavis@orange.fr ou par courrier postal. (cf. §IX).

Graines de Favis ne validera pas l'inscription d'un enfant à l'un ou l'autre des services proposés en cas de dossier incomplet ou de présence de factures non réglées de l'année écoulée.

Dès le dossier complet et l'ensemble de factures soldé, les parents recevront un mail de confirmation et auront accès à la réservation pour l'ensemble des services proposés par l'association.